

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**CHEIX-EN-RETZ**  
**SEANCE DU 20 MARS 2018**  
**CONVOCATIONS ADRESSEES LE 14 MARS 2018**

L'an 2018, le 20 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Luc NORMAND, Maire.

Etaient présents : Mr NORMAND Luc, Mr ORTEGA José, Mr GUITTENY Bruno, Mme HELLO Mauricette, Mme BOUE Marie-Pierre, Mr GAUTIER Alain, Mr AVERTY Philippe, Mme MOYON Nelly, Mme CLERMONT RENAUD Alexandra et Mr AUBINAIS Jean-Christophe.

Absents : Mme PIGREE Frédérique ayant donné procuration à Mr José ORTEGA, Melle ROUET Anaïs ayant donné procuration à Mr Luc NORMAND et Mr AVRIL Thierry ayant donné procuration à Mr Bruno GUITTENY, excusés.

Mme Nelly MOYON a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 5 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR** :

**1 – FINANCES PUBLIQUES**

- 1-1. Attribution des subventions.
- 1-2. Tarifs communaux.
- 1-3. Budget Commerces : Approbation du Compte Administratif 2017 et du Compte de Gestion – Affectation des résultats. Vote du Budget 2018.
- 1-4. Budget Principal : Approbation du Compte Administratif 2017 et du Compte de Gestion – Affectation des résultats. Vote du Budget 2018.
- 1-5. Demande de subvention DSIL 2018 (travaux église).

**2 – PERSONNEL COMMUNAL**

- 2-1. Créations/suppression de postes.
- 2-2. Recrutement.
- 2-3. Tableau des effectifs.
- 2-4. Protection sociale : contrat groupe prévoyance.

**3 – DIVERS**

**1 – FINANCES PUBLIQUES**

**1-1. Attribution des subventions.**

Les associations de la commune et différentes associations implantées dans le Pays de Retz ou dans l'agglomération nantaise ont adressé à la commune leur demande de subvention pour l'année 2018.

Monsieur le Maire rappelle que toute association subventionnée par la Commune doit fournir un bilan de fin d'année et propose de maintenir le montant de la subvention à 65 € pour les associations communales (et certains organismes qui n'ont pas de montant prédéterminé dans leur demande).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes et les inscrit au compte 6574 du budget principal 2018 pour un montant total de 2 081.91 €.

<b>1</b>	<b>ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE</b>	<b>Accordé</b>
1.1	Association les amis du temps libre	65 €
1.2	Association des parents d'élèves	65 €
1.3	Association des chasseurs	65 €
1.4	Association Anguille Macheloulaise	65 €
1.5	Dabin Arts & Energies	65 €
<b>2</b>	<b>AFFAIRES SCOLAIRES</b>	
2.1	Coopérative arbre de Noël Ecole	270 €
2.2	Classe de découverte école	1000 €
<b>3</b>	<b>ACTIONS SOCIALES</b>	
3.1	Domus	118 €
<b>4</b>	<b>AFFAIRES CULTURELLES</b>	
4.1	ACCAM	65 €
4.2	Historiens du Pays de Retz	65 €
<b>5</b>	<b>INFORMATIONS COMMUNALES</b>	
5.1	ADICLA	173.91 €
<b>6</b>	<b>SPORTS</b>	
6.1	Basket Club Basse Loire	65 €
	<b>T O T A L</b>	<b>2 081.91 €</b>

**CONSEIL MUNICIPAL  
CHEIX-EN-RETZ  
SEANCE DU 20 MARS 2018**

**1 – FINANCES PUBLIQUES**

**1-2. Tarifs communaux.**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, fixe les tarifs de location du gîte et de la salle des loisirs comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 :

**GITE ET SALLE DES LOISIRS :**

**Gîte avec son parc**

	Tarifs au 01/04/2017	Tarifs au 01/04/2018
Jardin du gîte : associations Cheixoises	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Jardin du gîte : associations hors commune	<b>31 €</b>	<b>33 €</b>
Gîte : la nuitée par personne (à partir de 12 ans) (17 h à 10 h)	<b>21 €</b>	<b>22 €</b>
Gîte : la nuitée par enfant de moins de 12 ans	<b>7 €</b>	<b>8 €</b>
Forfait gîte complet : la nuitée	<b>147 €</b>	<b>152 €</b>
Forfait chauffage du 01/10 au 30/04 : par jour et par location	<b>5 €</b>	<b>6 €</b>
Caution état de la salle et matériel	<b>900 €</b>	<b>900 €</b>
Caution ménage	<b>60 €</b>	<b>60 €</b>

**Salle des loisirs avec son parc**

Réunions : associations Cheixoises	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Réunions/Vin d'honneur/buffet habitants de Cheix	<b>60 €</b>	<b>62 €</b>
Réunions/ Vin d'honneur/ buffet hors commune	<b>75 €</b>	<b>78 €</b>
Obsèques : pour les habitants de Cheix	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Caution état salle et matériel	<b>350 €</b>	<b>350 €</b>
Caution ménage	<b>60 €</b>	<b>60 €</b>

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, fixe les tarifs de location de la salle multifonctions, comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 :

	Tarifs	au 01/04/2017	au 01/04/2018
<b>WEEK-END</b>	Habitants de Cheix-en-Retz	<b>193 €</b>	<b>230 €</b>
	Habitants hors commune	<b>386 €</b>	<b>430 €</b>
<b>JOURNEE</b>	Habitants de Cheix-en-Retz	<b>96 €</b>	<b>130 €</b>
	Habitants hors commune	<b>193 €</b>	<b>230 €</b>
<b>VIN D'HONNEUR ou REUNION</b>	Habitants de Cheix-en-Retz	<b>71 €</b>	<b>74 €</b>
	Habitants hors commune	<b>142 €</b>	<b>148 €</b>
<b>EVENEMENTS ASSOCIATIFS</b>	Associations cheixoises	Gratuit les 3 premières réservations de l'année (au-delà : tarif «habitants de Cheix»)	<b>30 €</b> les 3 premières réservations de l'année (au-delà : tarif «habitants de Cheix»)
	Associations hors commune	<b>203 €</b>	<b>230 €</b>
<b>FORFAIT CHAUFFAGE</b>	(du 1/10 au 30/04)	<b>31 €</b>	<b>32 €</b>

**CONSEIL MUNICIPAL  
CHEIX-EN-RETZ  
SEANCE DU 20 MARS 2018**

**FRAIS DE SCOLARISATION :**

Conformément à l'article L212-8 du Code de l'Education, lorsque les écoles maternelles ou élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Considérant que le coût de la scolarisation d'un élève à la charge de la commune s'élève à 600 €, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe le montant de la participation par enfant scolarisé à l'école « Jean de la Fontaine » aux communes extérieures (sauf dérogation), pour l'année scolaire 2018-2019 à 600 €.

**AUTRES TARIFS (pour une application au 1<sup>er</sup> avril 2018)**

LIBELLES	<i>Tarifs au 01/04/2017</i>	<i>Tarifs au 01/04/2018</i>
Droit de place – Camion de moins de 12 mètres	<b>10 €</b>	<b>11 €</b>
Camion de 12 mètres et plus	<b>35 €</b>	<b>36 €</b>
Concession cimetière 15 ans	205 €	209 €
Concession cimetière 30 ans	355 €	362 €
Concession cimetière 50 ans	560 €	571 €
Colombarium :		
La case pour 15 ans	460 €	469 €
La case pour 30 ans	815 €	830 €
Taxe d'ouverture de la case pour une urne supplémentaire	155 €	158 €
Jardin du souvenir (dispersion des cendres et fourniture plaque)	125 €	128 €

**1 – FINANCES PUBLIQUES**

**1-3. Budget Commerces : Approbation du Compte Administratif 2017 et du  
Compte de Gestion – Affectation des résultats. Vote du Budget 2018.**

**Compte Administratif et compte de gestion 2017**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget commerces 2017. Monsieur le Maire quitte comme il se doit la séance puis Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte administratif, ainsi que le compte de gestion de l'année 2017 comme suit :**

Recettes de fonctionnement : 13 177.38 €  
 Dépenses de fonctionnement : 8 140.42 €  
**Résultat 2017 : + 5 036.96 €**  
**Report 2016 : + 8 829.33 €**  
**Soit un excédent de : + 13 866.29 €**

Recettes d'investissement : 7 232.85 €  
 Dépenses d'investissement : 11 206.91 €  
 Résultat 2017 : - 3 974.06 €  
 Report 2016 : - 6 406.85 €  
 Soit un solde d'exécution négatif de : - 10 380.91€

**Restes à réaliser 2017 :**

Recettes d'investissement : 0 €  
 Dépenses d'investissement : 0 €

Compte tenu des restes à réaliser, le résultat de la section Investissement s'élève à : - 10 380.91 €

**CONSEIL MUNICIPAL  
CHEIX-EN-RETZ  
SEANCE DU 20 MARS 2018**

<b>Résultat clôture 2017</b>	: + 3 485.38 €
<b>Investissement</b>	: - 10 380.91 €
<b>Fonctionnement</b>	: + 13 866.29 €

Au vu du résultat d'exécution du budget commerces 2017, conforme au compte de gestion émis par le Receveur Municipal, le Conseil Municipal **décide d'affecter le résultat** de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

Excédent de fonctionnement	: + 13 866.29 €
Report en fonctionnement	: + 3 485.38 €
Affectation à l'investissement	: + 10 380.91 €

(Pour information : report en investissement 001.ona : - 10 380.91 €)

**Budget Commerces - Budget 2018**

Monsieur le Maire présente le budget commerces 2018. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal VOTE le budget commerces 2018 comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	: 16 600.00 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	: 23 400.00 €

**1 – FINANCES PUBLIQUES**

**1-4. Budget Principal : Approbation du Compte Administratif 2017 et du  
Compte de Gestion – Affectation des résultats. Vote du Budget 2018.**

**Compte Administratif et compte de gestion 2017**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget principal 2017. Monsieur le Maire quitte comme il se doit la séance puis Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte administratif, ainsi que le compte de gestion de l'année 2017 comme suit :**

Recettes de fonctionnement	: 717 312.92 €
Dépenses de fonctionnement	: 615 755.66 €
<b>Résultat 2017</b>	: + 101 557.26 €
<b>Report 2016</b>	: + 301 885.20 €
<b>Soit un excédent de</b>	: + 403 442.46 €

Recettes d'investissement	: 222 556.02 €
Dépenses d'investissement	: 283 553.24 €
Résultat 2017	: - 60 997.22 €
Report 2016	: + 25 005.44 €
Soit un solde d'exécution de	: - 35 991.78 €

**Restes à réaliser 2017 :**

Recettes d'investissement	: 25 199.00 €
Dépenses d'investissement	: 41 588.00 €

Compte tenu des restes à réaliser, le résultat de la section Investissement s'élève à : - 52 380.78 €

<b>Résultat clôture 2017</b>	: + 351 061.68 €
<b>Investissement</b>	: - 52 380.78 €
<b>Fonctionnement</b>	: + 403 442.46 €

Au vu du résultat d'exécution du budget principal 2017, conforme au compte de gestion émis par le Receveur Municipal, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

Excédent de fonctionnement	: + 403 442.46 €
Report en fonctionnement (002)	: + 351 061.68 €
Solde d'exécution investissement	: - 52 380.78 €
Affectation à l'investissement (R1068)	: + 52 380.78 €

(Pour information : report en investissement 001.ona : - 35 991.78 €)

**CONSEIL MUNICIPAL  
CHEIX-EN-RETZ  
SEANCE DU 20 MARS 2018**

**Budget Principal - Budget 2018**

Monsieur le Maire présente le budget principal 2018.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal VOTE le budget principal 2018 comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>: 1 001 756.00 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>: 350 630.00 €</b>

**1 – FINANCES PUBLIQUES**

**1-5. Demande de subvention dans le cadre de la DSIL 2018 (travaux église)**

Dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) une enveloppe est réservée au niveau départemental et comprend deux grandes opérations : « grandes priorités » et « soutien à la ruralité ». Au titre de cette dernière et notamment dans la thématique « Cohésion Sociale », la commune de Cheix-en-Retz a proposé le projet « Travaux de mise en sécurité et renforcement des murs de l'église avec technique de maçonnerie ».

Monsieur le Maire rappelle qu'une expertise a été réalisée le 10 juillet 2015 sur l'église de Cheix-en-Retz par AVIS D'EXPERT 44 qui a révélé la nécessité de prendre les mesures conservatoires qui s'imposent pour la sauvegarde du bâtiment et la sécurité des administrés. Les travaux sont prévus en plusieurs phases car ils ne peuvent être imputés sur un seul exercice budgétaire.

Le dossier de demande de subvention au titre de la DSIL doit être déposé avant le 9 avril prochain.

L'estimation du coût de cette opération s'élève à 100 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- décide de la réalisation des travaux de mise en sécurité et renforcement des murs de l'église avec technique de maçonnerie,
- sollicite une subvention au titre de la DSIL 2018 – enveloppe « ruralité », catégorie « cohésion sociale »,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

**2 – PERSONNEL COMMUNAL**

**2-1. Création/suppression de postes et 2-2. Recrutement**

- Le Conseil municipal par délibération du 11 mai 2015 a décidé de recruter un agent sur un emploi d'avenir pour une durée de 3 ans au poste d'adjoint administratif. Ledit contrat arrive à expiration le 17 mai 2018. L'agent a satisfait aux demandes du service
- Le Conseil municipal par délibération du 11 juillet 2017 a décidé de recruter un agent dans le cadre du contrat unique d'insertion, sur la base de 35 heures hebdomadaires, pour une durée de 9 mois aux services techniques. Ledit contrat arrive à expiration le 31 mars 2018 et ne peut, hélas, être reconduit. L'agent satisfait aux demandes du service.
- Le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 22 heures hebdomadaires doit être supprimé car l'agent qui occupait ce poste a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services administratifs et techniques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

- créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et de nommer l'agent concerné en qualité de stagiaire pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018,
- créer un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe sur la base de 24 heures hebdomadaires et de nommer l'agent concerné en qualité de stagiaire pour une durée d'un an à compter du 18 mai 2018,
- Supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 22 heures hebdomadaires.

**CONSEIL MUNICIPAL  
CHEIX-EN-RETZ  
SEANCE DU 20 MARS 2018**

**2 – PERSONNEL COMMUNAL**

**2-3. Tableau des effectifs**

Une mise à jour du tableau des effectifs est nécessaire suite aux créations et suppression de postes.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le nouveau tableau des effectifs à prendre en compte au 1<sup>er</sup> avril 2018 :

	GRADES	CAT.	ECHELLE	Horaire (*)	Nouveau tableau des effectifs au 01/04/2018	
					Postes créés	Postes pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE	Attaché territorial	A		35	1	1
	Adjoint administratif territorial	C	C1	24	1	0
	Adjoint administratif territorial	C	C1	31	1	1
FILIERE TECHNIQUE	Adjoint technique territorial	C	C1	35	3	3
	Adjoint technique territorial	C	C1	33,49	1	1
	Adjoint technique territorial	C	C1	29	1	1
	Adjoint technique territorial	C	C1	28,40	1	1
	Adjoint technique territorial	C	C1	5,45	1	1
FILIERE SOCIALE	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	C2	28,40	1	1
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>11</b>	<b>10</b>

(\*) Horaires hebdomadaires en heures et minutes

**2 – PERSONNEL COMMUNAL**

**2-4. Protection sociale : contrat groupe prévoyance**

Le dispositif destiné à permettre aux collectivités de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents a été mis en place par le décret n° 2011-1474. L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents.

La collectivité a la possibilité d'adhérer à une convention de participation mise en place par le Centre de gestion. Cette convention, d'une durée de 6 ans, permet la mutualisation des risques et donc d'obtenir un niveau de garanties et de taux intéressant (la commune de Cheix-en-Retz est adhérente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009).

Si la collectivité décide d'adhérer au contrat groupe, seul celui-ci pourra bénéficier de la participation financière.

En application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 le Centre de gestion a décidé de lancer une consultation en vue de conclure une convention de participation pour le risque prévoyance avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour le compte des collectivités et établissements affiliés qui le demandent.

A l'issue de la consultation la collectivité conservera la possibilité de ne pas signer la convention de participation proposée.

Le montant de la participation que compte verser la commune sera précisé à la signature de la convention. Ce montant, qui peut être modulé, ne pourra dépasser le montant total de la cotisation. Il aura été déterminé au préalable dans le cadre du dialogue social avec les représentants du personnel et après avis du Comité technique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation au titre du risque prévoyance que va engager le centre de gestion en application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984
- Prend acte qu'après avoir pris connaissance des garanties et tarifs proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**CONSEIL MUNICIPAL  
CHEIX-EN-RETZ  
SEANCE DU 20 MARS 2018**

**3 – DIVERS**

**Monsieur José ORTEGA** : présente au Conseil Municipal la liste des travaux programmés en 2018 (travaux réalisés, dans la mesure du possible, en régie) :

- Ecole : Eclairage de certaines salles de classe et transformation du restaurant scolaire en self-service,
- Eglise : poursuite de la mise en sécurité et renforcement des murs,
- Terrain de football : installation de candélabres et plantations suite au sinistre incendie,
- Salle des loisirs : changement de la porte, isolation des murs et sols,
- Mairie : plafond acoustique, sols, rénovation du bureau des adjoints et du bureau urbanisme,
- Gîte et bibliothèque : changement des fenêtres et réfection de la façade de la bibliothèque,
- Construction de toilettes publiques.

**Monsieur Bruno GUITTENY** : ajoute que seront réalisés également :

- Le busage de la rue de l'Acheneau,
- Le remplacement du mur sur la place de l'église,
- La poursuite des travaux de mise aux normes pour l'accessibilité des voiries et bâtiments (école, commerces, église, ...).

**Madame Mauricette HELLO** informe que les travaux de transformation du restaurant scolaire en self-service sont programmés en juillet pour que celui-ci soit opérationnel à la rentrée de septembre. Le jeudi 22 mars, une visite est prévue au self de Saint-Hilaire-de-Chaléons pour s'informer de l'organisation d'un tel service.

Par ailleurs, un portail est à remplacer dans la cour de l'école.

Enfin, un avenant à la convention de mise à disposition des bâtiments scolaires est en préparation avec la Communauté d'agglomération Pornic Pays de Retz. En effet, l'accroissement des effectifs à l'accueil périscolaire nécessite, pour répondre aux normes, la mise à disposition du restaurant scolaire entre 16 heures et 17 heures ainsi que les toilettes de la maternelle.

**Madame Marie-Pierre BOUÉ** : informe que les papiers récoltés seront transférés dans la benne le 20 avril prochain et fait appel à toutes les bonnes volontés pour participer à cette opération.

Elle indique, par ailleurs, qu'il reste encore des petits bacs jaunes dans la commune. Elle rappelle qu'ils ne seront plus collectés dès le mois d'avril car ils ne sont plus aux normes.

**Monsieur Jean-Christophe AUBINAIS** informe qu'un lot de livres a été donné à la bibliothèque par un administré à l'occasion d'un déménagement. D'autre part, il souligne la dangerosité de la circulation dans la rue de Malnoë à cause de stationnements gênants.

**Monsieur Luc NORMAND** informe le Conseil Municipal que :

- Une réunion aura lieu courant juin pour programmer les travaux d'assainissement dans la rue du Grand Port prévus au mois d'août prochain,
- l'inauguration du terrain multisports est prévue fin mai/début juin avec la participation du club de basket,
- la gendarmerie propose l'adhésion de la commune à un dispositif de participation citoyenne (engagement du maire dans le champ de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique, renforcement des solidarités de voisinage,...). Des représentants des forces de l'ordre viendront le présenter aux membres du Conseil Municipal à une prochaine réunion.

Pour terminer, Monsieur le Maire tient à remercier vivement le personnel et l'ensemble des élus pour la gestion saine et rigoureuse des finances communales. Les économies réalisées en 2017 permettent ainsi d'aborder les investissements 2018 avec plus de sérénité.

**CONSEIL MUNICIPAL  
CHEIX-EN-RETZ  
SEANCE DU 20 MARS 2018**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 30.

- **EMARGEMENTS** -

<b>Luc NORMAND</b>	<b>José ORTEGA</b>	<b>Bruno GUITTENY</b>	<b>Mauricette HELLO</b>
<b>Marie-Pierre BOUÉ</b>	<b>Alain GAUTIER</b>	<b>Frédérique PIGRÉE</b>  <b>Excusée Procuration à Mr José ORTEGA</b>	<b>Philippe AVERTY</b>
<b>Anais ROUET</b>  <b>Excusée Procuration à Mr Luc NORMAND</b>	<b>Thierry AVRIL</b>  <b>Excusé Procuration à Mr Bruno GUITTENY</b>	<b>Nelly MOYON</b>	<b>Alexandra CLERMONT RENAUD</b>
<b>Jean-Christophe AUBINAIS</b>			